

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE / DÉPARTEMENT

Charente - Maritime

COMMUNE

BERNAY - SAINT-MARTIN

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Cocher la case correspondante

- Installations classées pour la protection de l'environnement
- Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (S.R.A.D.D.E.T)
- Schémas de cohérence territoriale (S.C.O.T.)
- Plan local d'urbanisme (P.L.U.)
- Plan d'occupation des sols (P.O.S.)
- Carte communale
- Classement de voirie
- Divers

relatif à : Projet Parc Eolien  
" Parc Eolien des Cyprés " sur la  
commune de BERNAY-SAINT-MARTIN

# REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Objet de l'enquête :

Il sera procédé du **lundi 26 septembre 2022 au vendredi 28 octobre 2022 inclus, soit durant 33 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation d'un parc éolien de six aérogénérateurs et deux postes de livraison du **PARC ÉOLIEN DES CYPRÉS** sur la commune de **BERNAY-SAINT-MARTIN**, déposée par la Société **ÉNERGIE DES CYPRÉS**.

## Arrêté d'ouverture de l'enquête :

arrêté n° \_\_\_\_\_ en date du 5 juillet 2022 de \_\_\_\_\_

M. le Maire de : \_\_\_\_\_

M. le Préfet de : Charente - maritime

## Président de la commission d'enquête – Commissaire enquêteur :

M me Christine YON qualité \_\_\_\_\_

Membres titulaires : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Membres suppléants : M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

M \_\_\_\_\_ qualité \_\_\_\_\_

Durée de l'enquête : date(s) d'ouverture : du lundi 26 septembre 2022 au Vendredi 28 octobre 2022 inclus

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Siège de l'enquête : Mairie de BERNAY-SAINT-MARTIN

Autres lieux de consultation du dossier : mairies du rayon d'affrèchage

## Registre d'enquête :

comportant 32 feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur à :

Mairie le Commissaire enquêteur Mairie de Bernay-Saint-Martin  
46 Grande - Rue 17330 Bernay-Saint-Martin.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :  
seront tenus à la disposition du public dès leur réception à : la Mairie de Bernay-Saint-Martin  
à la Préfecture de Charente - maritime

aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux et dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture de chaque département concerné.

## Réception du public par le commissaire enquêteur :

les \_\_\_\_\_ Lundi 26 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ Jeudi 6 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ Samedi 15 octobre 2022 de 09h00 à 14h00 à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ Mercredi 19 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ Mardi 25 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ Vendredi 28 octobre 2022 de 14h00 à 18h00 à \_\_\_\_\_ et de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

une réunion publique  a été  n'a pas été organisée par le Commissaire enquêteur.



## PREMIÈRE JOURNÉE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Observations de M<sup>(1)</sup>

- 1 - DUBOIS OK pour les éoliennes mais pourquoi pas mettre des panneaux solaires sur les bâtiments (salle polyvalente etc...)
- 2 - ROVAULT Elisa = NON pour ce projet éolien - Nous sommes encadrés par ces mètres qui font du bruit quand les hélices tournent (rennèlement). Il y a quelques mois, j'ai dû faire ~~changer~~ changer l'antenne de télévision et mettre boîtier car je n'avais pas toutes les chaînes ou "mosaïques" sur les chaînes restantes (facture à votre disposition si vous le souhaitez = coût 415€). On en a assez. Je ne reconnais plus mon village de Bénéville.
- 3 - BARON-GUIRARD : la Charente Maritime compte 603 éoliennes en fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et a connu une augmentation de 14% de la production d'énergie éolienne en 2021. Nous pensons que même si cela va dans le sens d'une France décarbonnée en 2050, cela ne doit pas être réalisé au mépris du bien-être des citoyens. C.A. Suffit !! Nous nous opposons avec force à ce projet pour les raisons suivantes:
  - Pollution visuelle, très importante s'ajoutant aux 63 éoliennes déjà présentes au Sud et au Nord de Bernay. Despite d'occupation de l'horizon et saturation insupportable aux riverains.
  - Trop grande proximité des éoliennes par rapport au village de Bernay : l'église est située à 606 m (doc WPD Tome 3 page 25).
  - Dépréciation forte de l'immobilier de l'ordre de 30 à 50% selon la FNAIM (chiffre 2019) quoiqu'en dise WPD p 71.
  - 2 circuits de randonnée déplacés.
  - Aucune mention du futur plan d'eau de Bernay (oublié par l'étude ??)
  - Aucune mention des exercices quotidiens

<sup>(1)</sup> Pour prendre en considération vos remarques, consignez-les sur le présent registre ou adressez-vous directement au commissaire-enquêteur.



des avions epsilon de la base aéronavale de Cognac (déjà une grave nuisance). Qu'advient-il en cas de survol trop bas et d'accident ?

- Aucune mention du Silo de Bernay, site ICPE ?? (incendie, explosion...)
- Perte d'environ 3 ha de prairies : WPD mentionne bien l'existence d'une avifaune importante et de chiroptères mais juste quelques mots p 200 Tome 4 sur les moyens gros gibiers alors qu'il existe 4 espèces patrimoniales protégées.
- Quid du territoire de chasse ?
- Que deviennent les éoliennes HS de 20 à 30 ans (recyclage, financement, évacuation)...
- Dans la séquence ERC, on cherche le "C" : Une seule mesure de compensation ME c pages 102 à 105 où l'on remplace 248 m de haies existantes par 372 m de haies de 1 m de hauteur à la plantation...
- Hors mis la municipalité et les agriculteurs qui louent leur(s) champ(s) et qui en perçoivent un revenu, quel bénéfice ~~et~~ les citoyens retiennent-ils de ce projet sachant que l'éolien, à rendement intermittent (au final 23% de potentiel), ne viendra remplacer les énergies fossiles et/ou nucléaire ?
- Très forte incohérence entre le projet WPD qui définit l'environnement avec une empreinte carbone très élevée (fabrication, transport, excavation, bétonnage, ferrailage (3173 m<sup>3</sup>), artificialisation des sols avec effets de ruissellement, stérilisation des sols - 0,6 ha par éolienne) et enfin p 72 "ajout de débris de fondations, plateformes et postes de livraison etc.) sans compter l'empreinte définitive sur le vivant (suppression des bocages, des haies, des trajectoires migratoires, des sites de reproduction...) où est la loi du 8 Août 2016 pour la reconquête de la BIODIVERSITÉ de la NATURE et des PAYSAGES ? ? ?



- Alors qu'il faut trouver des alternatives écologiques pour endiguer le changement climatique, nous constatons que les architectes de France ne sont ni partie prenante ni même concernées par le type de projet alors qu'ils se prononcent défavorablement en ce qui concerne les panneaux photovoltaïques (sur les toits des maisons) dans un périmètre de 500 m autour de l'église de Bernay. Cette dernière n'étant qu'à 606 m (mesure HUMS) d'au moins 1 aéro-générateur, on se demande pourquoi ils ne se prononcent pas. Pour ce petit monument historique.
- Aucune transparence sur le projet qui n'est pas accessible en ligne.

4) En ~~préambule~~ préambule : on ne peut être que pour les énergies renouvelables mais je suis totalement contre la prolifération anarchique sans réelle coordination, sans vision d'ensemble au gré des initiatives des développeurs = une vraie génération spontanée.

Vous allez me dire : vous êtes pour mais chez les autres. A Bernay St Martin : 8 éoliennes + 2 ou 3 sur le parc autorisé Breuil la R, Puyrolland, Bernay et encore 6 ; sans compter les parcs limitrophes.

Les promoteurs et les propriétaires terriens "font la loi" ; les uns ratissent auprès des seconds et étant donné les sommes proposées : cela fait réfléchir !

Trop, c'est trop. L'excès est néfaste le seuil de tolérance est dépassé. C'est la réflexion d'un Suisse citoyen.

Tout écoutons les notables du secteur :

\* Madame Béatrice Abolhirer (ex-préfète 17) lors de son discours de départ (déjà en 2016) je cite : "pour l'éolien on s'aperçoit qu'à force d'accumuler les dossiers on arrive à un niveau de saturation. On les regardé un à un, or si en effet un projet peut ne pas avoir d'impact, l'accumulation en aura".



\* Lors de la dernière réunion à la tête du conseil départemental, Monsieur D. Bussereau énonce : je cite " la majorité de l'assemblée consultative que le seul de l'inacceptable a été franchi dans le département et surtout en val de Saintonge " Sans parler des élus d'Aunis sud, d'Aunis atlantique et de la CDA La Rochelle.

\* Et pour terminer le gouvernement dans son projet de loi sur les énergies renouvelables (sept 2022) je cite : " diviser par 2 le rythme de déplacement de l'éolien terrestre et ouvrir le feu pour mieux les concentrer sur certaines régions "

Il a résumé le problème  
CRU CHAUDEAU MAX Bernay St Martin Thibault

5 - Coralie Le Menuet

Je suis contre ce projet éolien et tous ceux qui voudraient le remplacer !  
Nous sommes déjà encerclés par ces monstres "écologiques".  
De quelle écologie parle t'on ? celle des égoïstes qui gaspillent l'électricité, l'eau, la nature, les sols et l'air.  
Il est de notoriété publique maintenant que le biton est archi-polluant, que les terres-rares et tous les minerais extraient un peu partout dans le monde sont polluants et que ces exploitations ont du sang sur les mains.

En ~~gaspillant~~ cautionnant cette énergie ou une autre (d'ailleurs) nous en avons aussi par effet !

Je souhaite une écologie décroissante !

Un avenir où l'homme se remettra dans sa position de terrien et non de super prédateur égoïste !

Une humble humaine sur Terre !

6 - M et Mme Pacaud Non favorable

7 - Solène et Tom Kempf - Le Roux

Nous sommes pour ce projet éolien, il est urgent actuellement de développer les énergies renouvelables (éolien et solaire) massivement. Par ailleurs, les éoliennes s'intègrent joliment dans le paysage champêtre moderne. Le dernier rapport du GIEC dit que c'est maintenant ou jamais pour accélérer le développement des énergies renouvelables donc il est urgent de lancer ce projet éolien. Solène



8- Je sature le projet car je me souvi du danger climatique et les ~~sons~~ ~~de~~ éoliennes sont pour l'instant ~~une~~ solution. Elles n'interfèrent rien au paysage, ne font pas de bruit. Pour moi c'est un point positif de la région d'avis des éoliennes, au moins on sait qu'on pourra avoir un peu d'électricité verte. Implantées comme elles sont dans le paysage ça fait même le charme des lieux. En plus des haies sont replantées donc les animaux retrouveront leur habitat. C'est un cadeau pour les générations futures et implanter des éoliennes maintenant, c'est même une nécessité. En plus cela permet aux maires de gagner un peu d'argent nécessaire pour bien fonctionner et apporter tout ce dont <sup>on</sup> a besoin aux habitants, et les agriculteurs sont dédommages. Donc je ne vois aucune raison valable d'être contre le projet éolien, ni économiquement ni écologiquement. Il est plus que temps de faire quelque chose pour notre planète.

Tom

9. Abeche' Roland Berray St Martin

remarques

- 1<sup>o</sup> s'extime de la redondance pour la Commune et trop faible par rapport à celle de la Communauté dont certains sont à plus de 20 km, alors que ce sont les locaux qui subissent les nuisances
- 2<sup>o</sup> les mesures d'accompagnement sont nulles notamment plantations de haies, reboisement est d'abord par le manque d'ambition et le défaut de suivi, il me semble que la replantation de certaines plantations de parcelle enclavé dans les massifs boisés devrait être encouragé en compensation et avec plus de suivi
- 3<sup>o</sup> la remise état des chemins après travaux n'est pas assurée (exemple St Felix) courant seulement un peu de goudron sur quelques mètres, ce n'est pas sérieux
- 4<sup>o</sup> l'état enquête, est du vent, dont il n'est tenu aucun compte

*[Signature]*



10. Bajer Mireille Bernay S<sup>t</sup> Martin (Parangay)  
je suis contre l'implantation de nouvelles éoliennes dans la  
région et je pense qu'il faut les mettre dans 1 autre  
département. Bernay S<sup>t</sup> Martin se trouve entouré d'éoliennes  
et c'est très difficile de prendre de photos de la même  
flaw pour cette enquête publique qui nous permet de nous  
exprimer.

M. Claudie ARLIUEAU -

L'implantation de nouvelles éoliennes, en voie +  
haute, m'est complètement intolérable -  
Le passage est totalement détruit et la toune  
de béton utilisée pour leur construction est  
absolument néfaste - Dans ce sens sur les  
nuisances impliquées à la faune et oiseaux  
écologiquement c'est une catastrophe pour  
un rendement à prouver...  
Je suis donc totalement opposée à cette implanta-  
tion tout autour de Bernay --

12. Bernard Le Henriet.

Notre commune est déjà saturée d'éoliennes,  
et encerclée en tous sens !  
~~À~~ Sans compter l'impact environnemental,  
est aussi extrêmement important. Pourquoi  
ces éoliennes déjà présentes se retrouvent  
concentrées sur la même région, alors que  
rien loin de chez nous, dans les Esèzes par ex  
les conditions semblent similaires aux  
notres pour en accueillir ?  
Enfin, je me souviens de l'impact que cela  
aura sur la vente de ma maison, puisque  
certains acheteurs potentiels refusent les visites  
à cause des éoliennes.




13 - Je n'ai rien contre les éoliennes mais il serait judicieux qu'elles soient implantées avec un peu plus d'intelligence et de discernement. Aujourd'hui nous vivons au milieu d'une forêt d'éoliennes (72 éoliennes construites ou réalisées dans un rayon de 10 km autour de St Félicien). Le projet veut rajouter 6 éoliennes dans une zone déjà surchargée. Cette forte densité d'éoliennes entraînera également une dépréciation des biens immobiliers du secteur. Je suis contre l'implantation de ce nouveau parc éolien.

Philippe VANLÈRENE



14 - Je suis favorable au projet

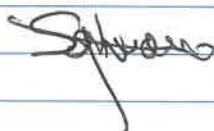


15 - Don d'accord pour le plan éolien 

16 - SYLVAIN ETRE Humain

pas consentant pour LE PROJET

EOLIEN



17 - Je suis favorable au projet.

On a besoin d'électricité pour faire fonctionner le "tout électrique". Les énergies renouvelables sont nécessaires.

Plus de projets participatifs seraient souhaitable.





18 - Habitante de la Commune depuis plus de 20 ans j'ai vu s'élever le tout premier parc. A l'époque j'y étais favorable. Malheureusement aujourd'hui je m'aperçois qu'un engrenage s'est enclenché et que si l'on n'y met pas un terme, toute la région sera saturée d'éoliennes des "Nord de la Vallée de Saintonge" vers directions le "Comté des Éoliennes".  
Nous ne vivons plus à la campagne mais dans un site industriel.  
Trop c'est trop.

Juste

19 - Nous sommes envahis de parcs éoliens et cette campagne si jolie s'est envahie avec cette pollution visuelle d'éoliennes.  
Dommage! Il faut que cela cesse vraiment.

20 - Notre commune est charmante mais la saturation éolienne n'est pas acceptable. Je suis contre l'engrenement par de nouvelles éoliennes qui sacrifieront le réseau hydrographique et la beauté environnementale.

faudrait

21 P. H. LAURENT - Je souhaite que tous les questions posés au cours de cette enquête puissent trouver une réponse et que le commissaire soit un peu plus fort et son analyse soit basée sur le fait qu'il y a un val et aussi quelques et comment la chose est possible sans analyse.

H.H.

22 - J'ai remis ce jour au commissaire enquêteur le courrier daté du 24/10/2022 - qui sera annexé au registre d'enquête  
M<sup>me</sup> Fabrice Chantel.



23 Quel est de la prise en charge financière des frais de démantèlement et de recyclage en cas de :

-> Reprise de la STE WPD ?

-> Défaillance (faillite) de la STE WPD ?



24/ Si la France veut respecter ses engagements dans le cadre de la COP 21 sur les énergies décarbonées, elle doit investir dans son mixte énergétique renouvelable que ce soit l'éolien, le solaire, l'hydroélectrique ou le nucléaire. Dans le contexte actuel on voit bien que la résilience de la production énergétique passe par la diversité des systèmes de production et par leur répartition sur le territoire.

D'autre part, Bernay-Saint-Martin est une commune dont l'économie agricole est dominante et la définition du score négatif envisage pas de développement économique. Pour pouvoir continuer à faire vivre la commune, entretenir le patrimoine, les chemins et les routes ainsi que les services à la population, la municipalité doit trouver de nouvelles sources de revenu. Le Parc Eolien des cypres peut permettre cet accompagnement financier.

C'est pourquoi je suis favorable à la réalisation du

Parc éolien des cypres.

JACQUES TROUVAT

adjoint au maire de Bernay



25 Je ne suis pas pour les Centrales électriques  
MP est bien de trouver de nouvelles Technologies  
pour la planète. Mais je pense que  
nos sommes déjà fournis au niveau  
des Eoliennes. Pour moi il n'est pas possible  
de voir encore d'autres Eoliennes s'implantées  
dans l'environnement de Bernay. St. Martin  
D'une part pour la Nature,  
D'autre part pour les habitants.



26 Encore une implantation d'éoliennes à Bernay !!  
Il me semble qu'en date du 17/04/2020 le Conseil Municipal  
avait voté contre une telle installation (conseil qui  
représente les habitants de la commune) - Malgré cela le  
projet continue - Bel exemple de délégitimité - Ou  
l'impasse ce que refuse la population -

Je trouve donc bien dommageable de voir proliférer de  
telles installations -

Pourquoi vouloir encore saccager et défigurer les paysages  
de notre douce Saintonge !!

En résumé je suis CONTRE CE PROJET

H. G. Martineau





24

Trop : c'est trop.

Pourquoi ne fait-on jamais une concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP) - Cette entité indépendante, dont le rôle n'est pas de prendre position, donne une garantie que le droit à l'information et à la participation du public sera bien respecté dans un projet pouvant avoir des conséquences sur leur environnement - Elle veille à la sincérité de la concertation

J'ai participé aux ateliers paysagers : on nous a bien "roulé dans la farine"

Plantation d'arbres : 5 K€ efface sous un petit angle et valable à la fin de vie du parc (voir l'homothétie)

situé à 30 K€ avec des informations fausses (1 cycliste / m. sur cette portion)

\* enfoncement des réseaux pour les besoins de la construction et non en mesures compensatoires.

\* il faut bien y mettre un peu de biodiversité alors on parle un peu du hasard!

Les photos montages ne correspondent pas à la vision humaine (focale œil - aff photo différentes) etc. etc.

CRVCKAUDAUV

28. J'ai un ami très partagé, quelles sont les vrais informations, on sait les intérêts. Je suis conscient que nous consommons tous de l'électricité mais quel sera le prix à payer plus tard pour mes enfants. Je parle bien sûr de prix écologique et non financier.

*Quelques*



## Documents annexés

- ① 4 Documents donnés par N. Remy
  - tract intitulé au refus de l'encerclement et de la saturation
  - lettre ouverte à Mme le Maire de Benay. & Martin du 6/05/22
  - Suite de la lettre ouverte du 6/05/22 en date du 20/05/22
  - Article presse l'Angérien Libre du 1/05/22 : "Une nouvelle association pour surveiller au cas de besoin agricole."
- ② M. Mme Ryan. Courrier de 2 pages + 2 photos.
- ③ Mail de Gerard Rollin - St Colombes 1 page du 26/03
- ④ Mails de Julie - ann. Ryan 6 pages du 3/10
- ⑤ Courrier remis par Jean-Michel Fouet 2 pages.
- ⑥ Avis du conseil municipal de Nachamps du 10/10/22
- ⑦ Document de 7 pages donné par N. Priere de Henau le 19/10/22
- ⑧ M. et Mme Ferrier
- ⑨ Autre mail remis à la ville de Martin



Le Vendredi 28 octobre à 18 heures

Le délai étant expiré,

je, soussigné(e), Christine YON déclare clos le présent registre  
qui a été mis à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs,  
du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures et  
de \_\_\_\_\_ heures à \_\_\_\_\_ heures

Les observations ont été consignées au registre

par 28 personnes (pages n° 2 à 12).

En outre, j'ai reçu 6 courriers et 36 mails reçus en lettres ou notes écrites  
qui sont annexées au présent registre : prefecture - (cf p 18)

**1** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**2** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**3** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**4** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**5** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

**6** lettre en date du \_\_\_\_\_ de M \_\_\_\_\_

signature

